

## COMMUNIQUÉ INTERSYNDICAL

Mulhouse, 10.04.2026

Le tribunal judiciaire de Mulhouse a rendu son verdict. Il a jugé que l'université de Haute-Alsace n'a subi aucune « cyberattaque », contrairement à une affirmation maintes fois abusivement répétée. Aucune « usurpation d'identité ». Aucune « contrefaçon » ou usage illicite d'un droit d'auteur revendiqué sur son logo. **RIEN** de tout cela. Aucune infraction pénale. Notre ancien collègue brutalement licencié a été intégralement relaxé de tous les chefs d'accusation pour lesquels il était poursuivi.

Demeurent néanmoins certaines questions. Pourquoi cette affaire d'un site internet parodique somme toute banal, qui est aujourd'hui **reconnu par la justice comme parfaitement légal**, a-t-elle suscité dans notre université autant d'émois, d'allégations aussi solennelles que tronquées, de manœuvres ayant engendré tant d'interrogations, de suspicions et de divisions qui ont secoué notre communauté ?

Toute cette agitation pendant des mois était-elle vraiment nécessaire et bénéfique ?

Pourquoi un tel **acharnement obstiné** contre notre ancien collègue ? Contre de simples critiques ? Quels étaient l'intérêt et l'objectif de l'université de s'engager dans une telle procédure, pour ne pas dire une telle aventure, aussi coûteuse humainement et financièrement ? Nous sommes en droit de poser ces questions et de nous inquiéter.

Nous avons nous aussi été accusés d'être des fauteurs de trouble, de « récupération politique », d'être des syndicalistes lâches, « frustrés » et assoiffés de vengeance, etc.

La vérité est que nous avons simplement accompli notre devoir. Nous sommes fiers d'avoir défendu la **liberté d'expression**, en général, et **l'intégrité d'une personne** injustement et outrageusement accusée et brutalisée, en particulier.

Ajoutons que la demande d'environ 140 000 euros de dommages et intérêts réclamés par l'université à un innocent (dont env. 32 850 € au titre des frais d'avocat, env. 20 730 € facturés par un cabinet de conseil en communication, 2 200 € de frais d'huissier...) a été, elle aussi, purement et simplement rejetée.

Il est légitime de penser que ces **fonds publics**, considérables, auraient pu – et dû – être employées à meilleur escient en cette période de disette budgétaire.

Il est non moins légitime d'affirmer haut et fort qu'il eût été plus judicieux de focaliser nos efforts pour renforcer la cohésion de notre communauté, au lieu de l'affaiblir, et de nous rassembler pour lutter ensemble contre certains maux qui nuisent tellement à notre bien-être et au sens de notre travail.

Nous pouvons parfois être en désaccord avec la gouvernance, nous ne sommes pas pour autant des opposants aveugles et systématiques. Nous souhaitons vivement le retour de la sérénité qui passe d'abord par un véritable dialogue social.



Traits d'unions

